

REPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NIMES

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNE DE

**ISLE sur la SORGUE**

**REVISION ALLEGEE**

**DU PLAN LOCAL d'URBANISME**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**CONCLUSIONS**

**DU**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

*Commissaire Enquêteur Jean-Claude REBOUL*

**CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le projet soumis à l'enquête publique consiste en la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de l'ISLE sur la SORGUE.

Le projet a été établi conformément aux dispositions du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme,

Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable auprès du public conformément aux dispositions de l'article L.103-3 du Code de l'Urbanisme.

L'enquête s'est déroulée du 9 novembre au 11 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'arrêté du Maire de ISLE sur la SORGUE n° SURB 2020-03 du 05 octobre 2020.

Le public a été informé du déroulement de l'enquête, suivant les dispositions de l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

De nombreuses observations ont été faites par les Personnes Publiques Associées.

Avant le début de l'enquête, je me suis rendu à ISLE sur la SORGUE le 1er octobre 2020 pour une visite des points particuliers de la commune. Au cours de cette visite, le calendrier de l'enquête a été établi et le dossier d'enquête m'a été remis.

Il est à noter que le public ne s'est pas exprimé sur le projet de REVISION ALLEGEE.

A la clôture de l'enquête j'ai examiné les observations exprimées par les Personnes Publiques Associées et j'en ai fait la synthèse.

Par courriel du 17 décembre 2020 j'ai communiqué ces synthèses au Maire de ISLE sur la SORGUE, lequel y a répondu par courriel du 7 janvier 2021, complété par courrier recommandé du 8 janvier 2021.

Les observations formulées par les Personnes Publiques Associées, ont nécessité une nouvelle visite des points particuliers évoqués lors l'enquête publique. Cette visite s'est effectuée le 18 décembre 2020.

Au cours de cette visite j'ai pu échanger avec l'Adjointe au Maire, chargée de l'Urbanisme.

Au vu du dossier présenté, des visites des lieux effectuées, des observations formulées par les Personnes Publiques Associées et le Maître d'Ouvrage, j'ai établi mon rapport et mes conclusions.

J'émet un avis favorable au projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de l'ISLE-sur-la-SORGUE sous réserve d'**apporter les compléments et corrections nécessaires aux documents suivants** :

#### **DOCUMENTS GRAPHIQUES :**

##### **- PLANS de ZONAGE :**

Quatre (4) plans numérotés 1/5, 2/5, 3/5 et 4/5 sont joints au dossier. Où est le plan numéroté 5/5 ? Il n'existe pas.

Cette présentation prête à confusion.

Concernant LA REVISION ALLEGEE la planche 1/5 est largement suffisante en supprimant les mentions « ZONAGE et 1/5 Planche Centre » Par contre l'ensemble de ces planches seront nécessaires dans le dossier MODIFICATION DU PLU

##### **- ZONES INONDABLES :**

Mettre à jour la cartographie des zones inondables en prenant en compte les derniers retours d'expérience des inondations de la fin de l'année 2019.

#### **PIECES ECRITES :**

##### **1. RAPPORT DE PRESENTATION :**

- Compléter le rapport de présentation en mentionnant l'Espace Naturel Sensible « Le Site des Plâtrières »
- Prendre en compte les observations du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et de la MRAe
- Qualifier d' « enjeu fort » le projet par rapport au SRCE
- Prendre en compte la fonctionnalité du « réservoir des Sorgues » en tant que « corridor écologique »

##### **2. REGLEMENT :**

- Prendre en compte les observations formulées par la Chambre d'Agriculture concernant les haies.

**3. RESEAU d'EAU POTABLE :**

Prévoir le maillage du réseau lors de l'urbanisation de ce quartier.

Fait à l'ISLE sur la SORGUE le : 14 janvier 2021

Le Commissaire Enquêteur

JCR

Jean-Claude REBOUL